

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :
Déplacements de la Famille Princièrè.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant désignation d'un Délégué de la Principauté à un Congrès International.
Arrêté ministériel concernant les Prêts sur l'Honneur.

VARIÉTÉS :

La Rentrée des Classes, par L.-D. Arnotto. — Les Foires Françaises, par Pol Harduin.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, après un séjour de deux mois en Italie et dans les Pyrénées avec LL. AA. SS. la Princesse Héritière, la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, S'est installé au Château de Marchais pour l'automne.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1085.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Charles Bellando de Castro, Conseiller de la Légation de Monaco en France, est nommé Délégué de Notre Principauté au VII^{me} Congrès International d'Aquiculture et de Pêche qui se tiendra à Paris, au mois de juillet 1931.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Luchon (Haute-Garonne), le seize septembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat,
B. GALLÈPE.

ARRÊTES MINISTERIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu le règlement concernant l'attribution des prêts sur l'honneur ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 23 septembre 1930 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

MM. Charles Bernasconi et Louis Passeron, Conseillers Nationaux, Honoré Bellando, deuxième Adjoint, et Marcel Médecin, troisième

Adjoint, sont nommés Membres de la Commission des Prêts sur l'Honneur.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre mil neuf cent trente.

P. Le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement.
B. GALLÈPE.

VARIÉTÉS

La Rentrée des Classes

Les feuilles tombent ; les écoliers rentrent, tout pleins de la mélancolie des vacances trop vite finies. Sans joie on reprend le chemin de la classe, avec le vague effroi d'un changement d'études qui s'accompagne parfois aussi d'un changement de maître ; or, le nouveau est souvent inconnu et qui sait si l'on s'accoutumera à ses façons d'être et à ses méthodes ? Voilà de quoi compliquer l'existence des premières semaines et faire trouver un peu plus sombre encore le décor de l'école.

Déjà, il est bien rarement agréable : l'extérieur est souvent triste, la cour l'est plus encore ; l'aspect de la classe est rarement agréable. Des bancs, des tables grossières et étroites, des pupitres sculptés par des séries de paresseux, le tableau noir et, si les murs sont recouverts d'images banales et de tableaux pédagogiques, elles ne constituent pas un cadre bien riant. Elles sont généralement sombres, peintes de cette couleur jaune-marron que l'on affectionne comme « moins salissante » et qui remplace mal les paysages que les enfants viennent de quitter, les routes claires, les arbres verts, la montagne parfumée, les plages éblouissantes, les beaux ciels bleus et les horizons lumineux.

Comment ce changement subit des conditions de sa vie ne rendrait-il pas l'écolier morose ? Les vacances, pour lui, signifiaient : lumière, distraction, liberté : le retour au collège ou à l'école, c'est le labeur triste et sans joie. Et cependant, le programme est chargé et l'année va être dure ; il faudrait, au contraire, à l'élève la bonne humeur et l'entrain pour venir à bout de sa tâche.

Le professeur, le directeur d'école, l'instituteur ne se rendent pas toujours suffisamment compte du rôle considérable que joue dans l'étude le moral de l'enfant. Il serait pourtant infiniment désirable qu'ils s'en préoccupassent. Il faut, pour le succès même de leur enseignement, qu'ils s'efforcent de rendre la classe attrayante et les leçons captivantes.

Nous connaissons des maîtres qui ont obtenu, à cet égard, des résultats invraisemblables. Il y en a qui parviennent à faire aimer les heures d'études à leurs élèves, parce qu'ils savent en faire des récréations de l'esprit. Ceux-là sont infiniment méritants et infiniment prévoyants ; grâce à eux, l'enfant apprend à vivre, il acquiert une notion forte et tranquille des choses qu'il lui faudrait beaucoup d'efforts et de temps pour acquérir tout seul. Il faut aider les intelligences à croître et même à éclore. Apprendre à un enfant à voir, à comprendre, à comparer, à raisonner, c'est le beau rôle de l'éducateur et il y trouve une récompense morale dont la notion même échappe au vulgaire.

L'enfant est avide de savoir. Perpétuellement, il pose des questions, des questions parfois bien simples, mais devant lesquelles ses parents restent souvent pris au dépourvu. Ils ne répondent donc pas, parce que, lorsqu'ils étaient enfants et qu'ils posaient ces mêmes questions, on ne leur a pas répondu non plus et que, depuis, ils n'ont pas eu, ou n'ont pas pris le temps de remédier à leur ignorance. Ils rabrouent donc plus ou moins l'enfant, gênés qu'ils sont de ne pouvoir l'éclairer. Leur impatience est bien le plus mauvais des systèmes.

Il faut que le maître corrige cette faute par un empressement toujours aimable en face des curiosités de l'élève. Il ne doit pas oublier qu'il n'est pas seulement là pour corriger des devoirs, faire réciter des leçons, il est là aussi pour commenter et compléter à tout moment ses leçons forcément incomplètes et c'est lui qui doit, avec bienveillance et patience, répondre aux questions posées en vain par l'enfant à ses parents. Et s'il ne sait, parfois, lui non plus, que répondre, car enfin il ne peut pas tout savoir, il en est quitte pour dire : « Eh bien ! mes enfants, nous allons chercher ensemble, et vous allez voir comment l'on cherche et comme c'est amusant de trouver ! » Il faut qu'il ait, — et c'est alors du maître d'école que je parle et non du professeur qui, dans la classe n'est pas chez lui, n'ayant rien de ses propres moyens de travail sous la main, — il faut, dis-je, qu'il ait une petite bibliothèque, des dictionnaires, des encyclopédies, de quoi s'instruire lui-même en instruisant les autres.

Et puis, il y a le commentaire vivant, la leçon des choses toutes proches, des souvenirs des traditions recueillies, du travail humain présent partout. Il n'y a qu'un pas à faire hors de la classe pour trouver des exemples à profusion, dans la nature et dans la société, des exemples faits pour être interprétés au profit de l'enfance. Tout le monde y gagnerait si le maître d'école faisait de temps à autre, et même souvent, l'école buissonnière avec ses écoliers.

Plus le professeur est près de l'élève, plus l'élève profitera de l'enseignement ; on ne saurait nier cette vérité élémentaire. L'enfant a besoin de se sentir en confiance ; s'il l'est réellement, ses études y gagneront dans des proportions énormes.

Nous n'ignorons pas que les vieux pédagogues préféreraient une autre méthode, moins familiale, où le travail concret, assidu et solitaire était la règle et où le sujet faisait tout l'effort sans autre conseil que la leçon toute sèche. Cette méthode a pu réussir s'adressant à de jeunes cerveaux très ouverts, mais, par contre, elle a laissé totalement arides nombre d'intelligences moins vives. Nous pensons que notre système n'aurait pas nui aux premiers et aurait aidé les autres puissamment.

A l'heure où l'on se plaint du surmenage scolaire, il est sage, à notre avis, d'atténuer dans la plus large mesure l'aridité de l'étude et de ne jamais perdre de vue que le travail dans la joie, comme disait Montaigne, est le plus profitable et le meilleur de tous.

L.-D. ARNOTTO.

Les Foires Françaises

Avant la guerre, on ne connaissait pas ce genre d'exhibition.

La Foire de Paris était alors une toute petite chose qui ne paraissait pas appelée à un bien grand avenir. Partout, ailleurs, on ne connaissait sous le nom de foires que les fêtes foraines données à l'occasion de certaines grandes réunions agricoles et commerciales annuelles. Ce genre de foires existe toujours, mais désormais on désigne aussi sous ce vocable des expositions d'échantillons nationales et même internationales qui prennent d'année en année plus de développement et se multiplient sur la surface du territoire et même à l'étranger où il existe aussi un très grand nombre d'exhibitions de ce genre, dont quelques-unes, comme la foire de Leipzig, ont acquis une grande célébrité.

Il y a cette année, en France, soixante-dix expositions de ce genre. Les plus réputées sont celles de Paris et de Lyon, mais de grands centres régionaux en possèdent aussi qui ont de la notoriété et qui se signalent par leur mise en valeur des produits industriels et agricoles de la contrée. Comme ces foires-expositions reçoivent un nombre très important de visiteurs et d'acheteurs venus de tous les points du pays et même de l'étranger, ces produits ont ainsi la possibilité de trouver des débouchés intéressants.

En général, les exposants qui participent à ces belles manifestations commerciales, y réalisent d'excellentes affaires. C'est pourquoi, partout, on constate une progression intéressante et constante de nombre de ces participants. La foire de Paris, en particulier, prend d'année en année de plus en plus d'importance. Elle est devenue une véritable exposition commerciale à laquelle sont admis maintenant les exposants étrangers.

Pour le commerce international, les foires-expositions constituent donc un outil de travail de premier ordre. Tel produit étranger a pu prendre pied sur le marché français par ce moyen et se créer ainsi un débouché non négligeable.

Nos fabricants français imitent d'ailleurs les étrangers et se produisent aussi de plus en plus

dans les foires-expositions du dehors ; ils reviennent chez eux avec de nouveaux éléments de clientèle et voient leur chiffre d'affaires d'exportation prendre du développement.

On classe les foires françaises en deux catégories : d'abord les foires-semaines ou salons organisés à Paris, et en second lieu les manifestations du même genre qui ont lieu dans les départements.

Nous venons de parler de la Foire de Paris qui se tient généralement à la fin du mois de mai ou, comme cette année, en juin, et qui comprend une cinquantaine de grandes sections et une dizaine de milliers d'exposants dont un dixième venus de l'étranger. La Foire de Paris est visitée par deux millions de personnes, parmi lesquelles un nombre toujours plus important d'étrangers.

Mais il y a dans Paris, tous les ans, beaucoup d'autres manifestations qui constituent aussi des foires, à cette différence près qu'elles sont spécialisées. Citons : le célèbre Salon de l'Automobile, du Cycle et des Sports, la Semaine du Cuir et de la Chaussure, le Salon des Machines agricoles et des semences, l'Exposition d'Aviculture, le Salon Nautique et des Sports, l'Exposition de l'Habitation et des Arts décoratifs, l'Exposition de la Fourrure, le Salon de la Coiffure et des industries qui s'y rattachent, le Concours Agricole, le Concours Lépine, exposition des petits inventeurs, le Salon des Arts Ménagers, etc., etc.

Quant aux foires régionales, elles sont aussi, maintenant, presque toutes internationales ; les plus importantes sont celles de Lyon, qui vient immédiatement après Paris, par ordre d'importance, Lille, Marseille, Bordeaux, Dijon, Rouen, etc. La renommée de la foire de Lyon dépasse de beaucoup celle des autres villes, et même pour certains articles, comme la soierie, c'est à la foire internationale de Lyon qu'il faut s'adresser avant tout.

On s'est demandé en ces derniers temps, s'il n'y avait pas d'inconvénients à voir le nombre de ces manifestations se développer aussi considérablement. Le fait est que des foires nouvelles se créent tous les ans ; faut-il s'en louer ou s'en plaindre ? Ne se font-elles pas réciproquement un certain tort, et le nombre des foires internationales ne favorise-t-il pas les importations étrangères au détriment des produits français ?

La question a été longuement controversée et l'on peut dire qu'on ne l'a pas réglée. Il y a évidemment du pour et du contre. On pourrait se borner à quelques manifestations internationales et laisser aux foires régionales leur caractère particulier de foire des industries et commerces locaux. Mais le succès même de ces manifestations proteste contre un trop grand parti-pris de spécialisation. Seulement toute la question est de savoir si les expositions sont faites pour les organisateurs ou pour favoriser et développer le commerce et l'industrie de chaque région, multiplier les échanges et enrichir la contrée en lui procurant de nouveaux débouchés en lui permettant ainsi de perfectionner ses méthodes de fabrication et de vente, et de se mettre au niveau de ce qui se fait ailleurs.

Tout bien considéré, nous croyons que les foires-expositions ont beaucoup plus aidé à notre expansion commerciale et à notre activité industrielle qu'elles ne nous ont créé de concurrence.

POL HARDUIN.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS DE CONVOCATION

D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le 8 Novembre 1930, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

Entendre et approuver, s'il y a lieu, le rapport des Commissaires aux apports nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 Septembre 1930 ;

Constater la réalisation définitive par réitération et confirmation en tant que de besoin de l'augmentation du Capital par voie d'apports fusion décidée en principe par la dite Assemblée ;

Constater que les modifications statutaires, votées sous condition suspensive par la même Assemblée, sont devenues définitives.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans une banque, remettre le pouvoir à cette banque, qui l'acheminera après avoir régularisé le dépôt ;

2° S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 23 Octobre, quel que soit le nombre de leurs titres.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq septembre mil neuf cent trente, M. Jules BALLETT, commerçant, et M^{me} Marie LOCHE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 1, place d'Armes, ont cédé à M. Sébastien BARCELO, négociant, demeurant à Monaco, 7 rue Grimaldi, le fonds de commerce de vente de fruits, légumes et primeurs frais ou en conserve, conserves, qu'ils exploitaient à Monaco, 1, place d'Armes.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le cinq septembre mil neuf cent trente ;

1^o M^{me} Jeanne Marie MARIDET, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, 23, boulevard des Moulins, veuve de M. Charles MAFFONE ;

2^o M. Auguste Marius MAFFONE, cultivateur, demeurant à Cannes-La Bocca, quartier Saint-Joseph, propriété Lisnard ;

3^o M. Léon Louis Jean-Baptiste LISNARD, entrepreneur, et M^{me} Camille Rose MAFFONE, son épouse, demeurant à Cannes, Pavillon Henri, rue de Londres ;

4^o M. Roméo Fernand MAFFONE, employé d'hôtel, demeurant à Sommières (Gard) ;

5^o M. Charles Romain MAFFONE, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 23, boulevard des Moulins ;

6^o M. Albert GASTAUD, commerçant, et M^{me} Marthe SENEZ, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, 18, boulevard des Moulins ;

« Ayant agi tant en leur nom personnel qu'au nom et comme seuls membres de la Société en nom collectif connue sous la raison sociale « Gastaud, Maffon et C^{ie}, avec siège social 23, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo » ;

Ont vendu à la Société en nom collectif connue sous la raison sociale Raab et Martin, dont le siège social est à Monte-Carlo, 23 boulevard des Moulins, le fonds de commerce d'épicerie, denrées coloniales, vente de vins fins et spiritueux, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 23, boulevard des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la seconde insertion. Monaco, le 2 octobre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit août mil neuf cent trente, M. Jean Maximilien RIBEROLLES, commerçant, demeurant à Monaco, 3, rue de Millo, a cédé à M^{me} Lucie CARLETTI, sans profession, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, Val de Veschie, le fonds de commerce d'épicerie, vente de vins à emporter, vente de lait et crèmes pasteurisées, sis à Monaco, 3, rue de Millo.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion. Monaco, le 2 octobre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le vingt-six septembre mil neuf cent trente, M. Eugène BALBO, hôtelier, a cédé à M^{me} Françoise VIALE, épouse assistée de M. Jean-Baptiste BELLONE, demeurant ensemble à Monaco, 9, boulevard Prince Pierre, le fonds de commerce de bar, restaurant et hôtel exploité à Monaco, 31, boulevard Charles III et connu sous le nom d'Hôtel Restaurant de Genève.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la seconde insertion. Monaco, le 2 octobre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Premier Avis

M. Joseph BARTOCCI, demeurant à Monaco, a vendu à M. René RIGAMONTI, garagiste, demeurant Spring-Palace, boulevard de France, Monte-Carlo, une voiture automobile taxi n^o 4.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

AVIS UNIQUE

Par acte sous seing privé, enregistré à Monaco le 29 septembre 1930, M. Martin LANTERI, propriétaire du Bar Mondial, 3, rue Caroline, prévient les fournisseurs qu'à partir du 1^{er} octobre 1930, il a donné son bar en gérance à M. Joseph MASSOGLIA.

Dissolution de Société

Selon acte sous seing privé, en date du 10 septembre 1930, enregistré, l'association en nom collectif, objet de travaux de peinture, à Monaco, 27, rue Plati, et existant entre MM. Charles LORENZI et Ange PICCARDO est dissoute à dater du 10 septembre 1930.

Deuxième Avis

M. ARDOUIN Augustin, demeurant à Saint-Roman, a vendu à M. DENOJEAN Alexandre, demeurant Villa Vollubilis, boulevard de l'Observatoire, Monaco : 1^o un taxi automobile Berliet n^o 159 ; 2^o un taxi automobile Renault n^o 61.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Monaco, le 2 octobre 1930.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 15 Octobre 1930,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de septembre 1929, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, automobiles et objets divers.

Société Civile des Porteurs d'Obligations Hypothécaires sur l'Immeuble de l'HOTEL VICTORIA à Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Porteurs d'Obligations Hypothécaires sur l'immeuble de l'Hôtel Victoria, à Monte-Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale dans le hall de l'Hôtel Victoria, n^o 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le mercredi 15 octobre 1930, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1^o Informations relatives au fonds de commerce de l'Hôtel Victoria ;

2^o Remplacement et nominations, s'il y a lieu, d'Administrateurs de la Société Civile des Porteurs d'Obligations.

L'Assemblée se compose de tous les porteurs d'obligations de l'Hôtel Victoria ayant déposé leurs titres au siège social ou dans un établissement de crédit de la Principauté trois jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

La production des récépissés de dépôt équivaut à celle des titres eux-mêmes.

*Le Président
du Conseil d'Administration
de l'Immobilière de Monaco,*

A. DEMERLÉ.

*L'Administrateur
de la Société Civile
des Porteurs d'Obligations
de l'Hôtel Victoria,
H. MÉDECIN.*

L'IMMOBILIÈRE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 10.000.000 de Francs.
Siège Social : 45, rue Grimaldi à Monaco

**Avis de Convocation
d'une Assemblée Générale ordinaire**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Immobilière de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1^o Première partie du rapport de l'expert-comptable M. Priez, désigné par la précédente Assemblée Générale, et présentation d'un Bilan au 31 juillet 1930 ;

2^o Rapport du Conseil d'Administration sur la situation générale de la Société ;

3^o Mesures généralement quelconques à prendre ;

4^o Questions diverses.

La réunion se tiendra dans le hall de l'Hôtel Victoria, à Monte-Carlo, le lundi 20 octobre, à 14 h. 30.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires d'actions ayant déposé leurs titres au Siège Social, ou dans un établissement de crédit de la Principauté, huit jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

La production des récépissés de dépôt ou des contrats de nantissement équivaut à celle des titres eux-mêmes (Art. 35 des Statuts).

*Le Président du Conseil d'Administration,
A. DEMERLÉ.*

Société Nationale d'Horticulture de France

84, rue de Grenelle, Paris (VII^e)

L'Exposition Nationale Horticole d'Automne, consacrée aux Chrysanthèmes, Fruits, Arbres fruitiers, Plantes de pleine terre fleuries, Orchidées, Légumes, Beaux-Arts et Industries horticoles, qu'organise chaque année la Société Nationale d'Horticulture de France, présidée par M. Fernand David, Sénateur, Ministre de l'Agriculture, se tiendra à Paris, au Cours-la-Reine, du 24 octobre au 2 novembre inclus.

S'adresser pour exposer, au siège de la Société, 84, rue de Grenelle, Paris (VII^e).

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépeuple plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique de l'Elite Rurale publie :
 1° Une Edition Mensuelle de 12 Numéros traitant opportunément de tous les sujets d'actualité et de saison, avec tout le détail utile ;
 2° Une Edition Exceptionnelle de 6 Numéros Extraordinaire constituant chacun un tout complet, véritable Volume-Album illustré de 150 à 300 gravures sur un sujet spécial. C'est la *Revue de l'Elite*. Véritable Haut-Parleur, sa diffusion est mondiale, sa renommée Universelle, sa Clientèle Unique, de premier ordre. Grâce à ses conseils, vous

Gagnez de l'argent

car elle vous permet d'Organiser, Conduire, Exploiter : Cultures, Elevages, Industries qui s'y rattachent, d'après les meilleures méthodes.

BON-PRIME

Pour un service de 3 mois à l'édition mensuelle de

"VIE A LA CAMPAGNE"
 pour frcs **15** seulement

Etranger : 25 francs

remboursés par : 1 Numéro mensuel *Maisons pour Tous*, 1 Numéro spécial *Jardins et Basse-Cours*, 1 Volume-Album *Vie à la Campagne* ou 1 Volume-Album hors-série *Maisons pour Tous ou Jardins et Basse-Cours*.

Je vous adresse inclus (1) 15 francs pour la France — 25 francs pour l'Etranger.

Nom, Prénom, Adresse complète :

.....

(1) Rayez les mentions inutiles.

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

MONTE-CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

de Mai à fin Octobre

TOUS LES SPORTS

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF

Altitude 820 mètres — 18 Trous

Centre d'Excursions Unique

COMMUNICATIONS RAPIDES

par Chemins de Fer P.-L.-M.

et les Cars Salons de l'Auto-Riviera

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
 CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08



Minerva

Sixième Année

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
 Son Concours de Bébés Annuel
 Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
 Directeur général

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**BON-PRIME
 à nos lecteurs**

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois

pour **5 frcs**

seulement

Etranger : 8 frcs

Jardins et Basse-Cours

paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vous recevrez dès leur publication 6 Numéros de 40 à 60 pages, illustrés de 30 à 40 gravures, bourrés de Conseils dont l'application vous fait :

GAGNER DE L'ARGENT

Cet abonnement comporte : 1° 3 fascicules ordinaires traitant 100 sujets d'actualité : Petits et Grands Elevages, Culture, Jardinage, Industries Rurales Familiales, etc. ; 2° 3 Fascicules Spéciaux complets, véritables Petites Merveilles, formant autant de Guides Pratiques Permanents, ou de Guides saisonniers Régionaux. Et vos 5 francs vous sont, de plus

**REMBOURSÉ
 immédiatement**

par 2 superbes Primes : 1 Numéro de *Vie à la Campagne*, du prix de 5 fr., et un Numéro de l'atrayante publication *Maisons pour Tous*.

Adressez cette annonce avec la somme de 5 fr. à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

BULLETIN

DSS

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M. Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66